



- Limite communale
- Zone urbaine (U)
- Zone à urbaniser ouverte (1AU)
- Zone à urbaniser fermée (2AU)
- Zone agricole (A)
- Zone naturelle et forestière (N)
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Bande d'implantation obligatoire
- Règle architecturale particulière
- Elément de continuité écologique (L.151-23 du CU)
- Elément de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural, etc. (L.151-19 du CU)
- Sentier à préserver

Plan Local d'Urbanisme
Dieulouard

Z
O
N
A
G
E

MODIFICATION

Echelle : 1/2000
2021

